

Ce PV comporte deux sections :

- CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
- CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion : 12 Juillet 2022 au siège de la LFNA à PUYSOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – ECOBICHON – PETIT – HERAULT – GENESTE – GUICHARD – VERGNAUD.

Excusés : MM. COUPLET – LACOMBE – SEYNAT – LABERNADIE – ROUMAGE – SAVIGNAT (Référént Administratif).

Référente Administrative : Anne-Laure GONCALVES.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

La C.F.T.I.S. du 16/12/2021 confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 6 des 03 et 05 mai 2022.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

ANGOULEME – PLAINE DE JEUX DES 3 CHÊNES – G – NNI 160150407

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **10/12/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de G. SAVIGNAT du 04/05/2022

Elle classe cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

VAL DES VIGNES – STADE PAUL GOUPILLAUD – NNI 161750101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **20/04/2021**.

Courrier de la Mairie du 18/05/2018, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

LA ROCHELLE – STADE FRANCOIS LE PARCO 1 – NNI 173000101

Cette installation est classée en **Niveau T3 PN** jusqu'au **01/02/2028**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 13/08/2021, pour une **réfection de la partie basse tribunes** et des documents fournis :

- Lettre d'intention de la Mairie
- Plan d'implantation

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

DONZENAC – PARC DES SPORTS JEAN BURIN – NNI 190720101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **17/04/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 06/06/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

USSAC – STADE RENE POIGNET 1 – NNI 192740101

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **04/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 09/04/2022

- **Fournir un AOP ou Attestation de Capacité**

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

USSAC – STADE RENE POIGNET 2 – NNI 192740102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **27/10/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 09/04/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

USSAC – STADE RENE POIGNET 3 – NNI 192740103

Cette installation était classée en **Niveau T7 S** jusqu'au **07/11/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 S** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 09/04/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 S** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

USSAC – STADE RENE POIGNET 4 – NNI 192740104

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **27/10/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 09/04/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE – STADE MUNICIPAL – NNI 191430101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **17/04/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 09/09/2021

- AOP du 09/09/2021 (300 personnes en pourtour)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

BRIVE LA GAILLARDE – STADE DU CES ROLLINAT – NNI 190310301

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/05/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 08/04/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

ST ROBERT – STADE DE BELLEVUE – NNI 192390101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **28/06/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 20/05/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

USSEL – STADE D'EYBRAIL 1 – NNI 192750201

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 05/04/2022

- AOP du 06/04/2022 (300 personnes en pourtour)

- Plan des vestiaires

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

USSEL – STADE D'EYBRAIL 2 – NNI 192750202

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 05/04/2022

- AOP du 06/04/2022 (300 personnes en pourtour)

- Plan des vestiaires

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

MAUTES – STADE DE LA CHAUX – NNI 231270101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **25/06/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 31/05/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

CHENERAILLES – STADE MUNICIPAL – NNI 230610101

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **16/05/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 31/05/2022

- Fournir un AOP ou Attestation de Capacité

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

DONTREIX – STADE HENRI POUCHOL – NNI 230730101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de visite de T ECOBICHON du 14/05/2022

Elle constate les non-conformités majeures suivante pour un Niveau T5 PN :

- non-présence de clôture de l'enceinte

- pas de bancs de touche joueurs

Elle **déclasse** cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement



6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

JAYAC – STADE MUNICIPAL – NNI 242150101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **03/04/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

Elle constate la non-conformité majeure suivante pour un Niveau T5 PN :

- non-présence de clôture de l'enceinte

Elle **déclasse** cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

MARTILLAC – STADE HERVE DE VENANCOURT 1 – NNI 332740101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **25/02/2024**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 28/06/2022
- Plan des vestiaires
- AOP du 07/04/2004 (300 personnes en pourtour)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

MARTILLAC – STADE HERVE DE VENANCOURT 2 – NNI 332740102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **18/07/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

PV CDTIS 33 du 02/06/2022 – Confirmé.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

PARENTIS EN BORN – STADE GERMINAL – NNI 402170101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **08/09/2029**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de nom de l'installation (mail du 28/06/2022)

« STADE ROBERT BASCOUERT »

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

MONEIN – STADE DU PONT DU LAT 1 – NNI 643930201

Cette installation est classée en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **01/09/2027**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour **le changement de revêtement en synthétique pour un Niveau T4SYN (105x68m)** et des documents fournis :

- Demande d'avis préalable du 13/04/2022
- Lettre d'intention de la Mairie
- Présentation du projet
- Plans vestiaires existants (4 vestiaires joueurs 20m², 2 vestiaires arbitres 12m²), plan de masse, plan de situation....
- Remplissage synthétique sable (synthétique pur)

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un avis favorable pour **le changement de revêtement synthétique en Niveau T4 SYN**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BRESSUIRE – STADE ALAIN MÉTAYER 1 – NNI 790490101 (*CFTIS du 30/06/2022*)

Cette installation était classée en **Niveau T3 PN** jusqu'au **30/06/2021**.

La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement Ed. 2021) sera exigé pour la confirmation de classement quinquennal.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T3 PN** jusqu'au **30/06/2027**.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.2. Confirmations de niveau de classement

LIMALONGES – STADE MUNICIPAL – NNI 791500101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/03/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle constate les non-conformités majeures suivante pour un Niveau T5 PN :

- **dimensions 98 x 60m (min 100 x 60m)**

- **non-présence de clôture de l'enceinte**

Elle **déclasse** cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

ST AUBIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 792390102

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **25/06/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau A8 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite (sans photos) de J. PRUNIER du 30/06/2022.

Elle classe cette installation en **Niveau A8 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

MONCOUTANT – STADE JEAN LORIT 3 - NNI 791790103

Cette installation n'est pas classée.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable installation du 28/04/2022, **pour une création en terrain football grand jeu en Niveau T6 SYN** et des documents suivants :

- Lettre intention de travaux

- Plans Divers

- Plan des vestiaires

Après avis auprès de la CFTIS et nouvelle étude du Dossier,

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un avis favorable pour **la création d'un terrain synthétique en Niveau T6 SYN (100 x60m)**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

NIORT – SALLE DES SPORTS PISSARDANT – NNI 791919902

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau FUTSAL 4** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de J.J. PETIT du 22/06/2022

Elle classe cette installation en **Niveau FUTSAL 4** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

LUSSAC LES CHATEAUX – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 861400102

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de A. LAVERGNE du 10/05/2022.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

PLAISANCE – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 861920101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/08/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de A. LAVERGNE du 06/06/2022.

- Attestation de Capacité du 21/06/2022 (299 personnes en pourtour)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **12/07/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

GIZAY – STADE DU VIGIER – NNI 861050101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/08/2022**.

Courrier de la Mairie du 30/06/2022, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

BRIGUEUIL LE CHANTRE – STADE MUNICIPAL – NNI 860370101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **02/02/2022**.

Courrier de la Mairie du 18/07/2022, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

CHAMPNIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860540101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **02/02/2022**.

Courrier de la Mairie du 05/07/2022, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

PAYRE – STADE LES VIGNES 1 – NNI 861880101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/08/2022**.

Courrier de la Mairie du 06/07/2022, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

ROMAGNE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 862110102

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

Courrier de la Mairie du 30/06/2022, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

FEYTIAT – STADE ROGER COUDERC 1 – NNI 870650101 (*CFTIS du 30/06/2022*)

Cette installation est classée en **Niveau T3 PN** jusqu'au **12/02/2024**.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m). La non-conformité est à lever avant la prochaine rencontre officielle.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Le couvercle du regard d'arrosage doit être au même niveau que la pelouse. Il doit être comblé et recouvert par un gazon synthétique fixé pour garantir la protection des acteurs du jeu.

La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement Ed. 2021) sera exigé pour la confirmation de classement quinquennal.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T3 PN** jusqu'au **30/06/2027**, **sous réserve de la levée des non-conformités citées avant le 31/08/2022.**

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST HILAIRE LA TREILLE – STADE JEAN PERRIN – NNI 871490101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au 08/12/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 19/07/2021.

Elle **suspend** le classement de cette installation **Niveau T6 PN**, **à la levée des non-conformités mentionnées dans le rapport de visite avant le 01/09/2022.**

ST JOUVENT – STADE MUNICIPAL – NNI 871520101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **22/09/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 28/12/2021.

Elle **suspend** le classement de cette installation en **Niveau T5 PN**, **à la levée des non-conformités mentionnées dans le rapport de visite avant le 01/09/2022.**

BESSINES SUR GARTEMPE – STADE A & P WELSCH – NNI 870140101

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **26/04/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 11/05/2022.

Elle **suspend** le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** **à la levée des non-conformités mentionnées dans le rapport de visite avant le 01/09/2022.**

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

LIMOGES – STADE DES ROCHILLOUX – NNI 870850401

Cet équipement était classé **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/06/2022**.

La commission prend connaissance de la lettre d'intentions de la Municipalité des travaux pour l'implantation d'un bloc vestiaires avec échéancier (Fin année 2022) et des documents transmis :

- Plan des Vestiaires

Elle met cette installation en **Niveau Travaux (T5)** jusqu'au **30/06/2023**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

GEMOZAC – STADE REPERE NICOLLE – NNI 171720201

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **02/03/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 344

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,60

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,85

Elle classe cet éclairage en **Niveau E6** jusqu'au **19/05/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LAGUENNE – STADE DE POUNOT – NNI 191010101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **29/10/2021**.

Avis préalable favorable pour Changement en LED **Niveau E5**.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E5 LED**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 337

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle classe cet éclairage en **Niveau E5 LED** jusqu'au **01/12/2025** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SOURSAC – STADE DES BRUYERES – NNI 192640101

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 30/06/2022 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 19/05/2022

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 68m

- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m

- 3 projecteurs par mât : AAA-LUX WS GEN7 1550 W

- la température de la couleur : 5000 K

- Implantation : 5m ligne de touche et 15,00m ligne de but.

- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 175 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,67

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,86

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

AUBUSSON – STADE VICTOR PAKOMOFF 1 – NNI 230080101

Cet éclairage était classé en **Niveau E6** jusqu'au **28/04/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation en **Niveau E6**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 157 LUX
- **U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,30 (mini pour E6 ≥0,40) – valeur insuffisante**
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,54

Elle **déclasse** l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **19/04/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

CADAUJAC – STADE HENRI PAZOT 1 – NNI 330800101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **17/10/2021**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 148

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,43

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,63

Elle classe cet éclairage en **Niveau E6** jusqu'au **16/06/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Changement de niveau de classement

CAMBLANES ET MEYNAC – STADE DE LA LANDE 1 – NNI 330850101 – DERNIER RELEVÉ

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **24/06/2021**.

Type source éclairage : Iodure métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6** et des documents transmis :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 193 LUX

➤ **U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,28 (mini pour E6 ≥ 0,40) – valeur insuffisante**

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,47

Elle **déclasse** l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **29/06/2024** (date de la visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VILLANAVE D'ORNON – PLAINE DE LA JUNCA TERRAIN N°3 SYN – NNI 335500103

Cet éclairage est classé **Niveau E7** jusqu'au **28/04/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 16/05/2022 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 05/05/2022

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m

- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m

- 3 projecteurs par mât : PHILIPS OptiVision Gen 3,5 (1500 W)

- la température de la couleur : 5000 K

- Implantation : 9m ligne de touche et 19,00m ligne de but.

- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 185 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

- Glare Rating : 48,6

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

BRISCOUS – STADE DE LOKARRI – NNI 641470101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **03/01/2021**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de Changement de classement en **Niveau E6**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 156

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,55

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76

Elle classe cet éclairage en **Niveau E6** jusqu'au **06/12/2023** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

PERIGNE – STADE MUNICIPAL – NNI 792040101

Cet éclairage est classé **Niveau E7** jusqu'au **05/02/2024**.

Après entretien et relamping, la CRTIS refait un contrôle

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de Changement de classement en **Niveau E6**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 124

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66

Elle classe cet éclairage en **Niveau E6** jusqu'au **14/06/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

NIORT – STADE RENE GAILLARD – NNI 791910101 (**CFTIS du 30/06/2022**)

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E7** jusqu'au **28/10/2023**.

La Commission prend connaissance de l'E-mail de NIORT AGGLO en date du 13/06/2022 confirmant l'échéancier validé le 31/03/2022.

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CFTIS demande que lui soit transmis une étude photométrique tel que décrite à l'Art 2.7 du règlement de l'éclairage Ed.2021

MONCOUTANT – STADE JEAN LORIT 3 - NNI 791790103

Cet éclairage n'est pas classé.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable installation du **28/04/2022**, la modification d'un éclairage en **Niveau E6 LED** et des documents suivants :

- Etude d'éclairage en date du 26/04/2022

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 60m

- Hauteur moyenne de feu : 16 m

- 3 projecteurs par mât type 1 OptiVision LED Philips 1500w et 2 OptiVision LED Philips 1000W

- la température de la couleur : 5000 K

- Implantation : 3,20m ligne de touche et 16,50m ligne de but.

- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 187 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,55

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

- Glate Rating Max : 46,3

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

NIORT – STADE RENE GAILLARD – NNI 791910101

À la suite de la demande de la CFTIS, la CRTIS prend connaissance des documents transmis pour classement **Niveau E3 LED** :

- Étude d'éclairage du 28/06/2022.
 - Relevés Photométriques des points Horizontaux et Verticaux
- Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal du **12/07/2022** transmis à la CFTIS, validé le **23/07/2022** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »